

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge – Rue P.ERMENAUULT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes, BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, Mrs LEITAO, HERBETTE, LEPOIX, FOURCROY, DELASSUS, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D

Etaient absents, excusés :

Mmes CAPRON, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs PINCHON, MOREL, VIGNON, ALEXANDRE, POISSON, LEULIER, DELAFOSSE, COLOMBEL, BEC, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, PARMENTIER, CARLE, BOULLET, LEBLANC JM.

M MOREL donne pouvoir à MME LEPOIX
M DELAFOSSE donne pouvoir à M GAILLARD
M PARMENTIER donne pouvoir à MME SOUILLARD
MME CERNEY donne pouvoir à M DUCROTOY
MME ALEXANDRE donne pouvoir à M GROSSEL

Secrétaire de séance : MME DIRUY

La séance étant ouverte,

A l'initiative de l'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA), l'inventaire des Zones d'Activité Economique (ZAE) doit permettre aux EPCI de se doter d'un outil de suivi de ces zones.

La loi n°2021-1104 du 22 Août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ces effets, dite loi Climat et Résilience, rend obligatoire la réalisation d'un inventaire des ZAE.

L'inventaire doit faire l'objet d'une consultation des propriétaires et occupants des ZAE pendant une période de 30 jours.

L'inventaire doit avoir été initié avant le 22 Août 2022 et être terminé avant le 22 Août 2023. Une mise à jour tous les 6 ans à minima est obligatoire.

Sur le Grand Amiénois et dans la Communauté de Communes Nièvre et Somme, la consultation s'est déroulée du 11 Avril 2023 au 11 mai 2023.

OBJET:

Approbation des Zones
d'Activité Economique de la
Communauté de Communes
Nièvre et Somme

Date de convocation :

19 septembre 2023

Date de séance :

27 septembre 2023

Date d'affichage :

3 octobre 2023

Membres en exercice : 54

Membres présents : 35

Membres votants : 40

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

A l'issue de cette consultation, les éléments principaux de cette synthèse sont les suivants :

La Communauté de communes Nièvre et Somme comporte **5 Zones d'Activité Economique**.

Nom de la ZAE	Commune(s)
Les Bornes du Temps 1	Argoeuves, Saint-Sauveur
Les Bornes du Temps 2	Argoeuves, Saint-Sauveur
Zone d'activité des Hauts du Val de Nièvre	Flixecourt, Ville-le-Marclet
Hôtel d'entreprises Nièvre et Somme	Picquigny
ZAC des Hauts Plateaux	L'Etoile, Mouflers

L'ensemble des zones d'activité économique représentent **108 unités foncières sur 262 ha**.

Pour chaque zone, ont été répertoriées les surfaces nettes et brutes, la surface occupée, le nombre d'unités foncières et le taux de vacance.

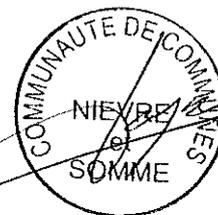
Un rapport complet présentant les principes de l'inventaire, la méthodologie et les modalités de consultation a été joint en annexe de la note de synthèse.

Il est demandé aux membres du Conseil d'approuver l'inventaire des ZAE de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'inventaire des ZAE de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 3 octobre 2023 et de sa publication le 3 octobre 2023.

